

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata**

**DÉGELIS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 749**

**DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS OU SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Dégelis désire réviser annuellement la tarification pour une partie de ses biens, services ou activités;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et que le dépôt du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du 4 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prescrits par la loi, et qu'une présentation du projet de règlement a été faite par le greffier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme M. et unanimement résolu que le conseil municipal statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 : ABROGATION ET REMPLACEMENT**

Le présent règlement abroge et remplace le règlement no 728 et tout règlement antérieur ayant été adopté en pareille matière.

**ARTICLE 3 : BUT**

Le présent règlement a pour but de fixer une tarification au regard de certains biens, activités ou services que la municipalité réalise pour le compte de personnes ou organismes.

**ARTICLE 4 : TARIFICATION**

La municipalité établit et impose une tarification pour certains biens, activités ou services touchant les secteurs suivants :

- Administration générale
- Sécurité publique
- Voirie municipale
- Loisirs

**ARTICLE 5 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Taxes incluses :**

a) Photocopie (privé) :

- Papier non fourni par le client 0,50 \$/page
- *Lorsque plus de 15 minutes sont requises par le personnel à la photocopie* Salaire + b.m.
- Photocopie couleur (papier non fourni) 0,75 \$/page

b) Photocopie (O.S.B.L.) :

- Papier non fourni par l'organisme 0,25 \$/page
- Papier fourni par l'organisme 0,10 \$/page
- Photocopie couleur (papier non fourni) 0,50 \$/page
- Photocopie couleur (papier fourni) 0,25 \$/page

---

Avis de motion le 4 décembre 2023  
Adoption le 8 janvier 2024  
Adoption par les personnes habiles à voter .....  
Affichage le 6 décembre 2023  
Publication le 6 décembre 2023  
Promulgation 11 janvier 2024

c) Télécopieur (5 feuilles maximum) :	
▪ région 418 :	1,50 \$
▪ autres régions :	2,00 \$
d) Épinglette	4,00 \$/unité
e) Livre du Centenaire	8,00 \$/unité
f) Carte postale	Gratuit
g) Médaille pour chien	10 \$/unité
h) Fiche du contribuable - Confirmation de taxes	10 \$/chacune
i) Feuille à plastifier	1,50 \$/feuille
j) Frais de recherche de documents d'archives non numérisés	
▪ Lorsque plus de 15 minutes sont requises par le personnel	Salaire + b.m.

*Le règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs est toujours considéré à priori.*

#### **ARTICLE 6 : VOIRIE MUNICIPALE**

a) Chargeur sur roues « loader » (incluant l'opérateur)	100 \$/heure
b) Pelle rétrocaveuse (incluant l'opérateur)	85 \$/heure
c) Niveleuse (incluant l'opérateur)	140 \$/heure
d) Balai de rue (incluant l'opérateur)	75 \$/heure
e) Pelle mécanique (incluant l'opérateur)	125 \$/heure
f) Compresseur (incluant l'opérateur)	60 \$/heure
g) Détecteur de gaz (incluant l'opérateur)	45 \$/heure
h) Treuil de sécurité (incluant l'opérateur)	45 \$/heure
i) Rouleau à asphalte (incluant l'opérateur)	60 \$/heure
j) Laveuse à eau chaude « steameuse » (incluant l'opérateur)	55 \$/heure
k) Camion dix (10) roues (incluant l'opérateur)	95 \$/heure
l) Main-d'œuvre (incluant b.m.)	40 \$/heure
m) Mécanicien	50 \$/heure
n) Pièces	Prix coûtant
o) Souffleur (incluant l'opérateur)	90 \$/heure
p) Ligneuse - stationnement (main-d'œuvre à part)	45 \$/heure
q) Localisateur (main-d'œuvre non incluse)	30 \$/heure
r) Scie à béton (main d'œuvre non incluse)	30 \$/heure
s) Camion à épandage (incluant l'opérateur)	80 \$/heure
t) Eau potable ( <i>autre que pour la consommation humaine</i> )	17,05 \$/mètre <sup>3</sup>
u) Planure	75 \$/tonne
v) Asphalte froide	Prix coûtant
w) Plateforme élévatrice (Plafolift)	200 \$/jour 600 \$/semaine
x) Bac à déchets	120 \$/unité
y) Bac à recyclage	120 \$/unité
z) Compacteur (plaque vibrante)	15 \$/heure

## **ARTICLE 7 : LOISIRS**

### **7.1 LOCATION DE SALLES ET AUTRES\***

#### **a) Bibliothèque – salle de conférence :**

- Organisme sans but lucratif (OSBL) : Gratuit
- Privé : 50 \$ + taxes

#### **b) Centre culturel - sous-sol :**

- Brunch (OSBL) : Gratuit
- Rencontre &/ou dîner privé : 85 \$ + taxes
- Commission scolaire : 85 \$ + taxes
- Rencontre & dîner comm. (OSBL) : Gratuit
- Soirée & souper (OSBL) : 85 \$ + taxes
- Soirée & souper (privé) : 160 \$ + taxes

#### **c) Centre culturel - salle de spectacle\*\* :**

- OSBL : 65 \$ + taxes\*
- Commission scolaire : 180 \$ + taxes\*
- Privé (réunion-colloque) : 180 \$ + taxes\*
- Privé (spectacle avec admission) : 290 \$ + taxes\*

\*\* La tarification de l'article 7.1 d) ne s'applique qu'à certains organismes municipaux, lesquels font l'objet d'une entente distincte.

\* La sonorisation, l'éclairage et la projection sont assumés obligatoirement, sauf autorisation exceptionnelle, par M. Stéphane Landry et sont aux frais et à la responsabilité du locataire.

#### **d) Hôtel de ville - salles de réunion 2<sup>e</sup> étage\* :**

- Réunion (OSBL) : Gratuit
- Cours (Privé) : Gratuit

\* Les salles de réunion de l'hôtel de ville sont offertes aux OSBL et pour les locations privées pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville seulement.

#### **e) Centre communautaire :**

##### ✓ **Salle Groupe Lebel:**

- Brunch :
- OSBL : 85 \$ + taxes
  - Privé : 170 \$ + taxes

- Soirée sociale :
- OSBL : 160 \$ + taxes
  - Privé : 340 \$ + taxes

- Souper & soirée sociale :
- OSBL : 220 \$ + taxes
  - Privé : 450 \$ + taxes

##### ✓ **Place Desjardins :**

- OSBL : 355 \$ + taxes
- Privé : 630 \$ + taxes

#### **f) Centre communautaire (profits du bar au Centre communautaire) :**

##### ✓ **Salle Groupe Lebel :**

- Souper & soirée :
- OSBL : 85 \$ + taxes
  - Privé : 230 \$ + taxes

##### ✓ **Place Desjardins :**

- OSBL : 210 \$ + taxes
- Privé : 315 \$ + taxes

#### **g) Centre communautaire - Centre de jour :**

- Souper :
- OSBL : Gratuit
  - Privé : 150 \$ + taxes

#### **h) Pavillon récréatif (selon disponibilité) :**

- OSBL : Gratuit
- Privé : 125 \$ + taxes

#### **i) Autres locations :**

##### ✓ **Chapiteau :**

- OSBL : Gratuit
- Privé : 160 \$ + taxes

- ✓ **Chaises & tables :**
  - Chaises : 2 \$/unité
  - Tables : 10 \$/unité
- ✓ **Nappes:**
  - OSBL : Gratuit
  - Privé : Coûtant + 5%

## 7.2 ACTIVITÉS DE LOISIRS

### a) Cours de natation (non taxable) :

- ✓ Niveaux Préscolaire :
  - 1<sup>er</sup> enfant : 66,00 \$
  - 2<sup>e</sup> enfant : (Rabais de 15% : -9,90 \$) 56,10 \$\*
  - 3<sup>e</sup> enfant : (Rabais de 30% : -19,80 \$) 46,20 \$\*
  - 4<sup>e</sup> enfant et + : (Rabais de 50% : -33,00 \$) 33,00 \$\*
- ✓ Niveaux Junior :
  - 1 enfant : 95,00 \$
  - 2<sup>e</sup> enfant : (Rabais de 15% : -14,25 \$) 80,75 \$\*
  - 3<sup>e</sup> enfant : (Rabais de 30% : -28,50 \$) 66,50 \$\*
  - 4<sup>e</sup> enfant et + : (Rabais de 50% : -47,50 \$) 47,50 \$\*

\* Les rabais s'appliquent aux résidents de Dégelis seulement.

### b) Ski de fond (taxes incluses) :

- ✓ Tarif journalier :
  - 0-10 ans : gratuit
  - 11-17 ans : 5 \$
  - 18 ans et plus : 10 \$
- ✓ Carte de membre (incluant raquette & fatbike) :
  - 0-10 ans : Gratuit
  - 11-17 ans : 35 \$
  - 18 ans et plus : 80 \$
  - Familial (2 adultes, 3 enfants) : 155 \$
    - Enfant additionnel (0-17 ans résidant exclusivement à la même adresse que les parents): 25 \$
- ✓ Commission scolaire : 80 \$/séance + taxes
  - Personnel supplémentaire : ajout de 20 \$/heure

c) <u>Location - ski de fond*</u> :	Jour	Saison
▪ 0-17 ans :	5 \$	40 \$
▪ 18 ans et + :	10 \$	80 \$
▪ Location de traîneau pour enfant :	10 \$	

\* Membre du club Jack Rabbit : 10% de réduction sur équipement

d) <u>Raquette</u> (taxes incluses) :	Jour	Saison
▪ Adulte & enfant :	5 \$	25 \$
▪ Location de raquettes :	5 \$	40 \$

### e) Location - Vélo à pneus surdimensionnés/fatbike (taxes incluses) :

- Tarif : 20 \$/heure

### f) Terrain de jeux (non taxable)\*:

- 1 enfant\* : 100,00 \$
- 2<sup>e</sup> enfant\* : (Rabais de 15% : -15,00 \$) 85,00 \$
- 3<sup>e</sup> enfant\* : (Rabais de 30% : -30,00 \$) 70,00 \$
- 4<sup>e</sup> enfant et +\* : (Rabais de 50% : -50,00 \$) 50,00 \$

\* Ajout de 25% pour les non résidents.

\* Les rabais pour les enfants supplémentaires ne s'appliquent pas aux non résidents.

### g) Service de garde estival (non taxable) :

	Résident	Non résident
▪ Midi seulement (de 12h à 13h)	50 \$	63 \$
▪ Matin et midi (7h à 9h0 et 12h à 13h)	125 \$	156 \$
▪ Midi et soir (12h à 13h et 16h à 17h30)	125 \$	156 \$
▪ Les trois plages (matin, midi et soir)	150 \$	188 \$

**h) Soccer\* :**

**1 enfant (aucun rabais)**

Catégorie	1 <sup>er</sup> enfant	%	Total
U5/U6	85,00 \$	-	85,00 \$
U7/U8	115,00 \$	-	115,00 \$
U9 et +	150,00 \$	-	150,00 \$

**Rabais 2<sup>e</sup> enfant**

Catégorie	2 <sup>e</sup> enfant	20%	Total avec rabais
U5/U6	85,00 \$	17,00 \$	68,00 \$
U7/U8	115,00 \$	23,00 \$	92,00 \$
U9 et +	150,00 \$	30,00 \$	120,00 \$

**Rabais 3<sup>e</sup> enfant**

Catégorie	3 <sup>e</sup> enfant	40%	Total avec rabais
U5/U6	85,00 \$	34,00 \$	51,00 \$
U7/U8	115,00 \$	46,00 \$	69,00 \$
U9 et +	150,00 \$	60,00 \$	90,00 \$

**Rabais 4<sup>e</sup> enfant**

Catégorie	4 <sup>e</sup> enfant	50%	Total avec rabais
U5/U6	85,00 \$	42,50 \$	42,50 \$
U7/U8	115,00 \$	46,00 \$	69,00 \$
U9 et +	150,00 \$	75,00 \$	75,00 \$

\* Selon l'augmentation de la Fédération, les coûts sont sujets à changement. Par conséquent, l'Association de soccer se réserve le droit de réviser les coûts à la hausse.

\* Un frais additionnel de 10% sera facturé pour toute inscription tardive ou après la date déterminée par le comité.

**i) Aréna - Centre communautaire :**

✓ Location de glace - taux horaire (taxable):

▪ Hockey mineur :	60 \$/heure
▪ Scolaire :	60 \$/heure
▪ Ballon sur glace :	60 \$/heure
▪ Ballon sur glace (pour les tournois) :	60 \$/heure
▪ Patinage artistique :	60 \$/heure
▪ Adulte :	125 \$/heure
▪ Adulte non résident :	130 \$/heure

Une réduction de 10% est accordée pour les locations à long terme. Tarifs applicables pour la saison 2024-2025.

**j) Activités physiques au Centre sportif de l'École secondaire (taxes incluses) :**

✓ **Tarifs aux membres :**

	DEMI-SAISON		SAISON	
	Adulte	Étudiant	Adulte	Étudiant
Hockey cussom	55 \$	32 \$	100 \$	52 \$
Soccer	55 \$	32 \$	100 \$	52 \$
Pickelball (2 soirs)	95 \$	45 \$	155 \$	80 \$
Badminton ou pickelball	55 \$	32 \$	100 \$	52 \$
Bain libre	100 \$	50 \$	170 \$	80 \$
Bain libre familial	135 \$	-	210 \$	-
Carte multisports (toutes activités incluant la salle d'entraînement Cœur Action)			440 \$/saison	

\* Tarifs en vigueur pour la saison 2023-2024. Les tarifs sont sujets à changement pour la saison 2024-2025.

✓ **Tarifs aux non-membres :**

Bain libre – Gymnase - Palestre :

- Étudiant (5 à 16 ans) : 3,00 \$/séance
- Étudiant (17 ans et +) : 4,00 \$/séance
- Adulte : 7,00 \$/séance

\* Tarifs en vigueur pour la saison 2023-2024. Les tarifs sont sujets à changement pour la saison 2024-2025.

✓ Cartes d'accès multi-sports (bain-libre, palestre, gymnase) :

- 10 accès étudiant (5 à 16 ans) : 25,00 \$
- 10 accès étudiant (17 ans et +) : 30,00 \$
- 10 accès adulte : 60,00 \$

**k) Camping (taxes en sus) :**

✓ Chalet (1 chambre) :

- Jour : 125,00 \$
- Semaine : 750,00 \$
- Mois : 2 625,00 \$

✓ Chalet (2 chambres) :

- Jour : 139,00 \$
- Semaine : 834,00 \$
- Mois : 2 919,00 \$

✓ Terrain sans service :

- Jour : 29,00 \$
- Semaine : 174,00 \$
- Mois : 609,00 \$

✓ Terrain 2 services :

- Jour : 36,00 \$
- Semaine : 216,00 \$
- Mois : 756,00 \$

✓ Terrain 3 services (30 amp.) :

- Jour : 41,00 \$
- Semaine : 246,00 \$
- Mois : 861,00 \$

✓ Terrain 3 services (50 amp.) :

- Jour : 45,00 \$
- Semaine : 270,00 \$
- Mois : 945,00 \$

✓ Tarification spéciale\* :

- Saisonnier (15 mai au 15 oct.) : 1 718,00 \$
- Forfait long terme (15 mai au 15 oct.) : 1 860,00 \$
- Basse saison :
  - 15 mai au 30 juin : 690,00 \$
  - 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre : 690,00 \$
- Frais de remisage pour roulotte et bateau : 60,00 \$

\* La tarification peut être réévaluée selon certaines spécifications, telles que la fréquence, la durée ou autres.

**ARTICLE 8 : FRAIS D'ADMINISTRATION**

Pour tout autre service rendu au coût réel, des frais d'administration de 5% s'ajoutent à la tarification.


**ARTICLE 9 : TAUX D'INTÉRÊT**


La tarification perçue en vertu du présent règlement est payable dans les trente (30) jours. Tout compte impayé dans les trente (30) jours porte intérêt au taux de 12% par année.

**ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240108-7911**

  
Gustave Pelletier  
Maire

  
Sébastien Bourgault  
Directeur général & greffier